|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRB/2019/1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale6 novembre 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail du bruit**

**Soixante-neuvième session**

Genève, 22-25 janvier 2019

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire annoté
de la soixante-neuvième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

 Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 22 janvier 2019 à 14 h 30
au 25 janvier 2019 à 12 h 30

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Règlement ONU no 9 (Bruit des véhicules à trois roues).

3. Règlement ONU no 41 (Bruit émis par les motocycles) : Extension.

4. Règlement ONU no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N) :

a) Extension ;

b) Prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores.

5. Règlement ONU no 92 (Dispositifs silencieux d’échappement de remplacement pour motocycles).

6. Règlement ONU no 138 (Véhicules à moteur silencieux).

7. Pneumatiques :

a) Règlement ONU no 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques) ;

b) Règlement ONU no 75 (Pneumatiques des véhicules de la catégorie L) ;

c) Règlement ONU no 117 (Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé).

8. Projet de règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière.

9. Échange d’informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.

10. Incidence du revêtement de la route sur le bruit de roulement des pneumatiques.

11. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules.

12. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule.

13. Points à retenir de la session de novembre 2018 du WP.29.

14. Échange de vues sur les travaux futurs du GRB.

15. Questions diverses.

16. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session.

 II. Annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

 Conformément à l’article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et 2) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l’ordre du jour provisoire est l’adoption de l’ordre du jour.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRB/2019/1.

 2. Règlement ONU no 9 (Bruit des véhicules à trois roues)

 Le Groupe de travail du bruit (GRB) sera informé du fait que la proposition de série 08 d’amendements au Règlement ONU no 9, adoptée à la session précédente (ECE/TRANS/WP.29/GRB/66, par. 3 et annexe II), a été soumise au WP.29 et au Comité d’administration (AC.1), pour examen et mise aux voix à leurs sessions de mars 2019.

 3. Règlement ONU no 41 (Bruit émis par les motocycles) : Extension

 Le GRB examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

 4. Règlement ONU no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

 a) Extension

 Le GRB examinera toute nouvelle proposition d’amendements établie par le groupe de travail informel desprescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores.

 b) Prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores

 Le groupe de travail informel des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores rendra compte de ses activités.

 5. Règlement ONU no 92 (Dispositifs silencieux d’échappement
de remplacement pour motocycles)

 Le GRB notera que la proposition de série 02 d’amendements au Règlement ONU no 92, qu’il a adoptée à sa session précédente (ECE/TRANS/WP.29/GRB/66, par. 10), a été soumise au WP.29 et à l’AC.1, pour examen et mise aux voix à leurs sessions de mars 2019.

 6. Règlement ONU no 138 (Véhicules à moteur silencieux)

 Le groupe de travail informel chargé du Règlement technique mondial sur les véhicules à moteur silencieux rendra compte de ses activités. En outre, le GRB sera informé de la réponse du WP.29 à sa demande de prolongation du mandat du groupe de travail informel jusqu’en décembre 2019.

 7. Pneumatiques

 a) Règlement ONU no 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques)

 Le GRB examinera les propositions des experts de l’Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) visant à préciser et à améliorer le texte du Règlement ONU no 30.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRB/2019/5.

 b) Règlement ONU no 75 (Pneumatiques des véhicules de la catégorie L)

 Le GRB est invité à examiner une proposition de l’expert de la France visant à préciser les dispositions relatives à l’identification, aux inscriptions et aux essais des pneumatiques conçus pour des vitesses supérieures à 240 km/h.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRB/2019/7.

 c) Règlement ONU no 117 (Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)

 Le GRB est invité à examiner une proposition de l’expert des Pays-Bas qui introduit deux niveaux complémentaires (niveaux 3 et 4) pour les limites des émissions de bruit de roulement, de l’adhérence sur sol mouillé et du coefficient de résistance au roulement.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRB/2019/3.

 Le GRB examinera une proposition de l’expert de la Fédération de Russie visant à harmoniser les dispositions du Règlement ONU no 117 concernant les numéros et marques d’homologation avec celles contenues dans l’annexe 4 de l’Accord de 1958 révisé.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRB/2019/4.

 Le GRB est invité à examiner une proposition de l’expert de la France visant à introduire des prescriptions concernant l’adhérence sur sol mouillé applicables aux pneumatiques usés de la classe C1.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRB/2019/6.

 8. Projet de Règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière

 Le GRB sera informé des activités de l’équipe spéciale des avertisseurs de marche arrière.

 9. Échange d’informations sur les prescriptions nationales
et internationales en matière de niveau sonore

 Le GRB poursuivra l’échange de vues sur l’élaboration de législations nationales ou régionales et de prescriptions internationales en matière de niveau sonore.

 10. Incidence du revêtement de la route sur le bruit de roulement
des pneumatiques

 Le GRB sera informé des progrès accomplis sur cette question depuis la session de septembre 2018 et examinera la version actualisée du projet de résolution sur la labellisation des revêtements routiers, établie par l’expert des Pays-Bas.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRB/2019/2.

 11. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble
sur la construction des véhicules

 Le GRB examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

 12. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule

 Le GRB sera informé de l’état d’avancement de la mise en œuvre de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (Règlement ONU no 0).

 13. Points à retenir de la session de novembre 2018 du WP.29

 Le GRB sera informé par le secrétariat des points à retenir de la dernière session du WP.29 sur des questions qui le concernent et sur des questions communes.

 14. Échange de vues sur les travaux futurs du GRB

 Compte tenu des résultats de la réunion informelle tenue à Bruxelles, le 31 octobre 2018, à l’initiative du Président, le GRB voudra sans doute reprendre l’examen des questions à inclure dans ses travaux futurs.

 15. Questions diverses

 Le GRB souhaitera peut-être examiner d’autres questions, si nécessaire.

 16. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session

 Le GRB est invité à donner des indications concernant l’ordre du jour provisoire de la prochaine session, qui devrait se tenir à Genève du 11 septembre 2019 à partir de 14 h 30 au 13 septembre 2019 à 17 h 30.

1. \* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grbage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grb@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l’adresse http://documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE (https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=1QeQTD). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html. [↑](#footnote-ref-3)